

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



**58^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE GENERALE DE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

Vienne, 22-26 septembre 2014

**DECLARATION DE MONSIEUR LENE SEBGO
MINISTRE DE LA SANTE
DU BURKINA FASO**

23 septembre 2014

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais, à la suite des orateurs qui m'ont précédé, vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du bureau, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de notre session. Votre expérience et vos qualités personnelles constituent des gages de succès pour les travaux de la présente Conférence.

Qu'il me soit également permis de féliciter l'Union des Comores, la République de Djibouti, la République coopérative de Guyana, la République de Vanuatu pour leur adhésion à l'Agence.

Monsieur le Président,

La présente session se tient dans un contexte mondial, caractérisé par une responsabilisation et un engagement de plus en plus accrus de la Communauté internationale pour la mise en œuvre du Plan d'action visant le renforcement de la sûreté nucléaire, adopté par la 55^{ème} Conférence générale. Quatre années après son adoption, le Burkina Faso se félicite des progrès réalisés par l'AIEA, dans des domaines clés, tel que l'évaluation de la vulnérabilité des centrales nucléaires, l'amélioration de la capacité de réaction des Etats en cas d'urgence nucléaire, et la révision des standards internationaux de sûreté nucléaire.

C'est le lieu pour ma délégation de souligner à nouveau l'importance et la pertinence du rôle de l'Agence dans la promotion de l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie, des sciences et des technologies nucléaires.

Monsieur le Président,

La tenue, en mars dernier à Vienne, de la sixième réunion ordinaire des Etats parties à la Convention sur la Sûreté nucléaire, a offert un cadre privilégié d'échanges visant à renforcer le cadre juridique et réglementaire global sur les questions de sûreté et de sécurité des installations nucléaires.

Il revient certes, aux Etats membres de coopérer étroitement avec l'AIEA, afin de sécuriser leurs centrales nucléaires et toutes autres installations abritant des sources de rayonnements ionisants. Ils doivent, en outre, travailler au renforcement de capacités d'exploitation et d'évaluation des risques y afférents.

Monsieur le Président,

Malgré les efforts de lutte sans cesse renouvelés de la Communauté internationale contre le terrorisme nucléaire, les menaces demeurent encore. Cela nous interpelle à plus d'engagement. Il faut, à cet effet, saluer les multiples actions développées par l'Agence pour endiguer ces menaces et rappeler aux différents pays membres la pertinence de leur engagement aux côtés de notre organisation commune. La sécurisation des installations nucléaires et radiologiques est plus que jamais un impératif. C'est pourquoi la mise en œuvre de la convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement est une nécessité indéniable. A cet effet, il nous faut œuvrer pour une entrée en vigueur de l'amendement à cette convention. Pour sa part, le Burkina Faso l'a ratifié le 02 mai 2014, preuve de son engagement en faveur de la mise en œuvre de ladite convention.

Cependant la protection physique ne devrait pas se limiter aux seules matières nucléaires, mais également aux sources radioactives de catégorie I et II, tel que le recommande le code de conduite.

Monsieur le Président,

L'accident nucléaire de Fukushima, encore présent dans nos esprits, vient rappeler l'importance de la coopération internationale dans la gestion des crises liées aux événements nucléaires. Soucieux de cette coopération, le Burkina Faso a ratifié le 24 avril 2014 également deux autres conventions de l'Agence : la convention sur la notification rapide des accidents nucléaires et celle sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation radiologique.

Pour renforcer ses actions en matière de sécurité nucléaire, le Burkina Faso a procédé cette année à la révision du Plan Intégré d'Appui à la Sécurité Nucléaire adopté en 2011 avec l'appui de l'Agence. Cela a abouti à l'adoption d'un plan d'actions prioritaires dont les éléments fondamentaux sont :

- La mise en place en cours d'un comité national de sécurité nucléaire ;
- le développement des réglementations et des procédures intégrant des dispositions sur la sécurité nucléaire ;
- l'évaluation de la menace à la sécurité nucléaire aux niveaux sectoriel et national ;

- le développement d'une stratégie nationale de détection et d'un plan d'intervention dans les cas d'actes malveillants ou d'incidents pouvant remettre en cause la sécurité nucléaire.

Monsieur le Président,

Mon pays se félicite d'entretenir une coopération fructueuse avec l'AIEA. En effet, conçu pour promouvoir l'utilisation pacifique des technologies nucléaires à des fins de développement socio-économique, le Programme de coopération technique a soutenu la mise en œuvre de projets nationaux et régionaux dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources en eau, de la santé, etc. Dans le domaine particulier de la santé publique, cette coopération technique a permis de réaliser en 2009, l'étude de faisabilité pour la création d'un Centre de Radiothérapie et de mettre en place, depuis 2012, un service de médecine nucléaire au Centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo de Ouagadougou, pour l'amélioration de la prise en charge du cancer, des maladies cardio-vasculaires et thyroïdiennes. Bénéficiant de l'appui conseil conjoint de l'AIEA et de l'Organisation Mondiale de la Santé, à travers la mission « imPACT », le Gouvernement du Burkina Faso s'est doté en 2013 d'un Programme national et d'un plan stratégique 2013-2017 de lutte contre le Cancer. La mise en place dudit plan s'opère, entre autres, à travers le montage en cours du projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou (PCE CECO). Ce centre est prévu pour être opérationnel à la fin de l'année 2018. Au regard du partenariat fécond établi avec l'Agence, nous restons convaincus que le Gouvernement bénéficiera d'elle, des appuis conseils et techniques nécessaires pour la réalisation de cet important projet pour le Burkina Faso.

Aussi, le Burkina Faso salue l'assistance technique et financière de l'Agence qui a permis de renforcer la capacité opérationnelle de notre jeune infrastructure de radioprotection et de sûreté nucléaire, toute chose qui permettra à cette structure de réglementation d'utilisation pacifique des technologies nucléaires à des fins de développement socio-économiques du pays.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso voudrait ici, réitérer sa gratitude à M. Yukiya AMANO, Directeur général de l'Agence, et à tous ses collaborateurs, particulièrement le département de la coopération technique, pour l'assistance dont il bénéficie. Dans le même ordre d'idée, le Burkina Faso se réjouit du soutien technique et financier que l'Agence offre à l'AFRA (Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la Recherche, le Développement et la Formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire). Il est convaincu que l'établissement d'un partenariat fructueux entre l'AFRA et la Commission Africaine de l'Energie atomique (AFCONE) serait un atout majeur pour la promotion de l'utilisation pacifique des technologies nucléaires pour le développement du continent africain.

Monsieur le Président,

La famille onusienne a parfois été interpellée sur la nécessité de renforcer la collaboration entre ses différentes Organisations. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'accroissement des capacités opérationnelles de la Division conjointe FAO/AIEA. Le Burkina Faso encourage également l'Agence dans son entreprise de renforcement du partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé, notamment dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Pour terminer, ma délégation voudrait inviter tous les Etats membres à rester déterminés à faire de l'Agence, un puissant instrument de développement des sciences et des technologies nucléaires. Elle émet le vœu que les conclusions auxquelles parviendra la 58^{ème} session, lui permettront d'assumer avec plus de succès son rôle primordial dans la recherche et la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous remercie.